L'inspection 141

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

SEPTEMBRE 2016

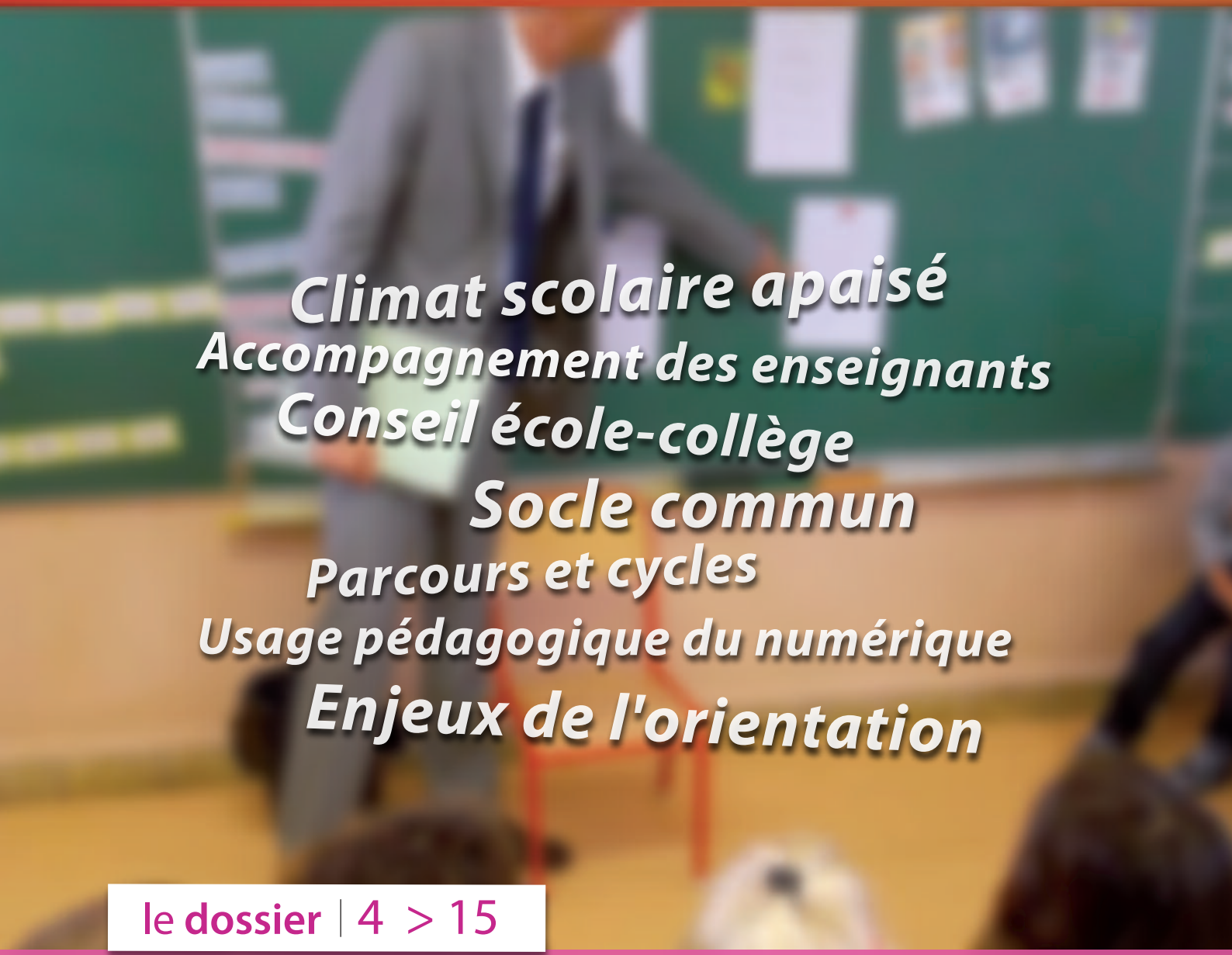

Climat scolaire apaisé
Accompagnement des enseignants
Conseil école-collège
Socle commun
Parcours et cycles
Usage pédagogique du numérique
Enjeux de l'orientation

le **dossier** | 4 > 15

Les grands dossiers de la rentrée, la place des inspecteurs ...

nos **retraites** | 16

Évolutions et perspectives des retraites en France

notre **métier** | 19

Des avancées significatives pour valoriser **la voie professionnelle** au-delà de nos frontières

REVUE TRIMESTRIELLE DU **SI.EN** - **UNSA ÉDUCATION**

CPPAP N° **0521 S 07856**

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

OFFRE
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION. QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

logic corporate © Photos : Getty, J. Delpire - Septembre 2015

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF ASSUREUR MILITANT.

Sommaire 141

l'édito 3
Aux rumeurs alarmistes, préférons le dialogue exigeant

le dossier 4
Les grands dossiers de la rentrée, la place des inspecteurs ...

Voyage au bout de la refondation sur les ailes d'une circulaire de rentrée 4
Accompagner les enseignants dans la transmission des valeurs de la République 5
Construire un conseil école-collège intelligible et intelligent 6
Le socle commun : l'âge de raison 7
La notion de parcours et la notion de cycle 8
Le numérique : espace de liberté ou de contrainte pour les inspecteurs ? 9
Les enjeux de l'orientation : ce qui doit changer en 2016-2017 10
Le lycée professionnel poursuit son évolution 12
La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers 13
Impulser un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements 14
L'évaluation, une problématique centrale dans le système éducatif aujourd'hui 15

nos retraites 16
Évolutions et perspectives des retraites en France 16

vie syndicale 18
Vos responsables académiques 18

notre métier 19
Des avancées significatives pour valoriser la voie professionnelle au-delà de nos frontières 19

tribune libre 20
La motion corporative de notre congrès un point d'appui pour notre métier 20

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Guy **Péquignot**

Réalisation : **Yellowst●ne-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0521 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Aux rumeurs alarmistes, préférons le dialogue exigeant !

Quelques médiocres « *penseurs* » du système éducatif ont pris de fâcheuses habitudes : dès l'amorce de quelque forme que ce soit, plutôt que de prendre le risque d'en penser les finalités, ils préfèrent se réfugier dans des approches dogmatiques où le ridicule le dispute à l'inefficace !

Souvenons-nous du débat autour du rapport de l'inspection générale qui évoquait comme une piste possible pour l'évolution du système la remise en cause de la structure actuelle des circonscriptions du premier degré. La spéculation pouvait sembler audacieuse et la formulation trop brutale, néanmoins, une telle réflexion n'est pas plus illégitime que si nous nous interrogions sur l'intérêt qu'il y a aujourd'hui à conserver une hiérarchie départementalisée de l'Éducation nationale… Certains n'ont pourtant pas hésité à prophétiser la disparition des circonscriptions comme une perspective aussi inéluctable qu'urgente, quitte à négliger les textes réglementaires sur les missions des inspecteurs qui étaient publiés à la même période.

Il en va de même aujourd'hui avec la question de l'évaluation des enseignants. Nous affirmons depuis des années qu'il faut rompre avec le caractère infantilisant des pratiques actuelles, établir de véritables relations professionnelles entre enseignants et inspecteurs. Comment, dès lors, pourrions-nous ne pas nous réjouir de voir qu'enfin une ministre a le courage de vouloir faire évoluer l'évaluation des enseignants ? Pourtant, alors même que les travaux ne font que s'ouvrir et que les membres du cabinet et de l'administration centrale affichent clairement leur intention de poursuivre la réflexion afin de faire de 2016-2017 une année de transition au cours de laquelle recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs et chefs d'établissement devront se former et réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles conditions de gestion des carrières des enseignants, certains responsables hiérarchiques locaux n'hésitent pas à transformer l'ambition qui est la nôtre en un sommaire et brutal : « *l'inspection, c'est terminé dès septembre !* »…

Peu leur chaut, certainement, de savoir que tous les textes présentés jusqu'alors insistent sur l'importance des visites en classe des inspecteurs ; ils ne soulignent pas davantage que les rendez-vous de carrière doivent être précédés d'une inspection, mot clairement utilisé dans les textes… Une seule chose semble compter pour eux : générer du stress et de la tension dans un système qui n'a pourtant pas besoin de cela pour se réformer.

Car il faut le répéter : la refondation ne pourra être conduite que dans un climat apaisé. Les vaines agitations et les rodomontades de certains caciques, curieusement soutenues par des organisations syndicales qui font leur miel de ces perturbations, plus soucieuses qu'elles semblent être de dénoncer que de construire, ne doivent pas nous abuser. Fort heureusement, ensemble et convaincus, les inspecteurs regroupés au sein du **SI.EN-UNSA** continuent, aussi sereinement qu'ils le peuvent, à identifier les problèmes, à s'exprimer librement, à rechercher des solutions respectueuses de tous les personnels, et en particulier bien sûr des inspecteurs, toujours désireux qu'ils sont d'être force de proposition pour bâtir une École plus juste et plus efficace.

Le **SI.EN-UNSA** a su montrer, à maintes reprises, qu'il savait négocier et composer, mais aussi exiger et obtenir. Syndicat réformiste, très largement majoritaire comme les autres syndicats de cadres de l'UNSA, le **SI.EN** défend avec constance et fermeté les intérêts des inspecteurs. Il a récemment été partenaire pour la mise en place d'une grande enquête sur le moral des inspecteurs, piloté par Georges Fotinos. Les résultats de cette dernière sont sans appel ; les réactions des inspectrices et des inspecteurs devront s'inscrire dans la fermeté et la solidarité pour reconstruire confiance et goût au travail.

Rejoindre le **SI.EN** aujourd'hui est la seule manière pour un inspecteur de dire son refus de subir des commandes aussi inutiles que décousues, son rejet des brutalités managériales dans lesquelles certains semblent se complaire, son exigence de voir enfin tirer les conséquences de la refondation et de permettre aux cadres de profiter de ces évolutions.

N'oublions pas les échéances, n'oublions pas l'urgence… Syndiquons-nous et engageons les collègues hésitants à nous rejoindre dès aujourd'hui, pour participer à la construction de l'École que nous souhaitons !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN - UNSA**

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

Les grands dossiers de la rentrée, la place des inspecteurs ...

Voyage au bout de la refondation sur les ailes d'une circulaire de rentrée

Le présent dossier expose un certain nombre de points de vue de notre syndicat concernant la dernière circulaire de rentrée 2016. Cette circulaire sera la dernière assumée en actes de la présente mandature, marquée par le projet de refondation de l'Ecole de la République.

Chaque circulaire de rentrée nous parvient tel un rituel printanier qui sonne le glas de l'année en cours et met en mouvement le sens collectif de l'action éducative et pédagogique de l'École pour l'année scolaire qui vient.

Pour la rentrée qui se prépare, chaque ministre signataire de cette circulaire présente une sorte de discours de politique générale avec des déclinaisons qui se veulent plus ou moins pratiques pour les enseignants et les élèves de l'école maternelle jusqu'à l'université.

C'est à ce titre qu'elle nous intéresse. Ce texte est une sorte de Janus administratif avec deux faces regardant l'une en avant l'autre en arrière. Cette circulaire nous permet de nous projeter tout en jetant un regard sur l'œuvre accomplie.

Dans un contexte fortement marqué par les récents attentats, la circulaire de rentrée 2016 met fortement l'accent sur la citoyenneté et sur cette éducation ou cet enseignement civiques qui doivent être dispensés sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. La philosophie qui sous-tend ce texte officiel est en filiation avec la pensée de Condorcet. Cet enseignement civique doit établir une égalité de fait et rendre opératoire l'égalité politique reconnue par la loi. L'école se doit d'être en cohérence avec les valeurs de la République qu'il lui faut faire vivre. Cette mise en acte des valeurs à l'Ecole est la condition sine qua non d'une éducation permanente, d'une éducation citoyenne qui se prolonge tout au long de la vie.

La circulaire de rentrée 2016 veut essentiellement parachever le projet de refondation de l'École de la République. Au premier plan, est mis en perspective le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes des cycles 2, 3 et 4.

La problématique de l'évaluation positive du parcours de l'élève est posée à travers notamment la mise en place d'un nouveau livret numérique et le lancement d'un nouveau plan en faveur des usages pédagogiques du numérique.

Dans cette circulaire, on réaffirme la priorité accordée au premier degré et aux dispositifs connexes au service du projet de refondation. On appuie la réforme du collège. On met en avant les évolutions souhaitées pour le lycée.

La circulaire fait également une grande place au concept d'école inclusive, concept qui va bien au-delà du handicap.

Cette circulaire constitue pour les inspecteurs une feuille de route qui donne sens et cohérence à leur action spécifique. Elle permet d'envisager la réflexion commune entre cadres. Elle met en synergie les projets dans la dynamique du parcours ou des parcours des élèves qui constituent un axe fort de la refondation de l'École. Les inspecteurs y puisent matière à impulser des actions et des réflexions dans les écoles et dans les établissements.

Il ne viendrait donc à l'idée de personne de remettre en cause une circulaire de rentrée qui appuie avec autant de détermination la refondation de l'École.

Néanmoins, dans le contexte particulier de cette année scolaire 2016-2017, les inspecteurs devront se faire violence pour trouver l'énergie nécessaire à l'essor des axes définis par ce texte. Nous l'avons dit lors de notre récent congrès de Noisiel, les inspecteurs sont fatigués et leur moral s'est dégradé.

Il est certain que la pause estivale aura été plus que bienvenue pour accompagner les indispensables évolutions du système éducatif que ce texte officiel réaffirme.

Nous le devons aux élèves, il n'y a pas de rentrée sans ce vif espoir de réussite scolaire…

Accompagner les enseignants dans la transmission des valeurs de la République

De l'instruction civique à l'éducation civique, la question des valeurs citoyennes alimente nos directives nationales depuis la naissance de l'École publique.
Cela n'a pas empêché les enseignants de se trouver largement dépourvus face au refus de certains élèves de s'associer à l'indignation nationale en réaction aux attentats de janvier 2015. Programmes de l'Enseignement moral et civique (EMC), place donnée à l'Éducation aux médias et à l'information (EMI), la feuille de route est tracée par le ministère : développer *« une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »*.

Associer la société civile à la démarche de transmission des valeurs

Telle est la vocation de la réserve citoyenne. La citoyenneté ne se résume pas à une question d'apprentissages scolaires, elle ne se concrétise que par un engagement démocrate et humaniste tout au long de la vie : *« répondre en confiance aux […] citoyens, hommes et femmes, … désireux de partager leur expérience professionnelle et d'apporter leur concours à l'école pour la transmission des valeurs de la République »*.

Mais pourquoi donc un si faible écho en réponse à cette démarche généreuse et solidaire ? Au-delà des difficultés à repérer les ressources et les témoins potentiels avec une machinerie inadaptée, interrogeons-nous d'abord sur l'articulation possible entre l'engagement citoyen au jour le jour et les besoins didactiques des enseignants de tous niveaux au regard des apprentissages et des compétences visées par les programmes.

Comment une personne désireuse d'apporter son concours peut-elle agir pour *« mieux »* illustrer les démarches pédagogiques mises en place par le professeur à qui l'on demande de privilégier l'activité des élèves, la cohérence des contenus alimentés par toutes les disciplines et la mise en synergie de méthodes inévitablement en rupture avec le cours magistral : le débat, la discussion, l'argumentation, l'élaboration de projets communs et la coopération.

Éducation, instruction, clarifier les concepts

Former le citoyen, la Révolution s'y emploie fermement : Talleyrand et Condorcet précisent : *« on enseignera aux élèves, 1- à lire et à écrire, [avec des] exemples de lecture [qui] rappelleront leurs droits et leurs devoirs, 2- la déclaration de l'Homme et du Citoyen, et la constitution de la République française, 3 - [...] des instructions élémentaires sur la morale républicaine »*.

En 1881, Jules Ferry déclare : *« si vous voulez chasser des esprits les utopies, si vous voulez émonder les idées fausses, il faut que vous fassiez entrer dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant des idées vraies sur la société où il doit vivre, sur les droits qu'il doit exercer »*. Et de protester dans les formes : *« comment ! Il sera électeur dans quelques années et vous voulez nous défendre de lui apprendre ce que c'est qu'une patrie ! »*.

En 1938, on dispense des cours de *« morale et instruction civique »*, en 1941, de *« l'éducation morale et patriotique »*, fin 1944, à nouveau de l' *« instruction morale et civique »* et en 1945, avec la Libération, une *« initiation à la vie politique et à la vie économique »*.

En 1985, Chevènement focalise *« l'éducation civique »* sur la connaissance des institutions républicaines. En 2008 avec Chatel, c'est le grand retour de références rétrogrades qui ont démontré leur stérilité : leçons de morale, maximes illustrées expliquées par le maître, vouvoiement de l'adulte…

Une vision réductrice et rétrograde qui contredit les ambitions de Jules Ferry lui-même : en 1881, *« il faut que vous fassiez entrer dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant des idées vraies sur la société où il doit vivre, sur les droits qu'il doit exercer »*.

Penser clair pour mieux anticiper sur la société à venir

Penser, agir par soi-même et avec les autres, comprendre le bien fondé des normes et des règles, reconnaître le pluralisme des convictions, des croyances et des modes de vie, construire du lien social et politique loin des maximes et des discours moralistes, c'est privilégier la mise en activité des élèves et les projets collectifs porteur de sens. La mobilisation nationale autour des valeurs de la République est réelle et probablement sans précédent depuis longtemps. Il n'en reste pas moins que rien ne se fera sans des changements profonds de pratique et de posture, parmi lesquels le renforcement pragmatique des liens entre les praticiens de terrain que sont les enseignants et les acteurs de la société civile qui, prêts à œuvrer pour une société plus juste et plus éclairée, se sentent tout aussi concernés par la transmission des valeurs de la République.

Construire un conseil école-collège intelligible et intelligent

Si le conseil école collège nous invite à dépasser la césure culturelle interdegrés, sa réalité n'est pas chose aisée. C'est bel et bien un travail d'acculturation commune qui doit être mené. Construire un socle commun, un cycle de consolidation, une logique curriculaire partagée, une conception renouvelée de l'évaluation formative et bienveillante, porter un regard différent sur les élèves les plus fragiles et donc finalement se rapprocher ; tels sont les défis à relever.

Comment envisager le conseil école-collège ?

Plusieurs leviers peuvent être activés pour construire cette instance et la rendre réellement efficiente. Il convient en premier lieu d'identifier les acteurs : écoles (IEN, directeurs, enseignants), collèges (chefs d'établissement, adjoints, professeurs…) en solliciter les IA-IPR référents qui doivent prendre toute leur place en dépassant leur ancrage disciplinaire. Il faut ensuite mettre en place un réel copilotage par l'IEN de la circonscription et le principal du collège et bien repérer les points de partage entre école et collège : le socle commun de connaissances de compétences et de culture, les parcours (éducation artistique et culturelle, citoyen, avenir, santé), le programme du cycle 3, les PPRE passerelles. Il faut enfin s'appuyer sur l'expérience des REP+.

Un conseil école-collège au service des parcours des élèves les plus fragiles

Se centrer sur l'accompagnement des élèves les plus fragiles en s'appuyant sur un conseil de cycle 3 interdegrés permettra sans doute de rapprocher les deux cultures. Ceci nécessite d'investir l'accompagnement pédagogique personnalisé et de développer des PPRE second degré.

Il s'agira de se pencher d'une manière générale sur la différenciation pendant les apprentissages, en anticipant davantage les difficultés et d'intensifier une culture du diagnostic et de l'évaluation formative, en mettant les compétences du socle au cœur des préoccupations. Il sera nécessaire d'échanger sur les modalités de travail entre les deux degrés autour de la prise en charge des élèves en difficulté et de développer des outils en commun de remédiation.

Trois difficultés à surmonter

La première touche à la culture professionnelle. Comment passer de la spécialisation des professeurs de collège à une polyvalence proche de celle des professeurs des écoles ? Comment transmettre l'évaluation par compétences, privilégiée dans le 1er degré et encore fragile dans le second degré, et construire un langage commun ?

La seconde concerne la temporalité. Si les professeurs des écoles ont l'habitude de travailler par cycle, ce n'est pas le cas des professeurs de collège qui ont des repères annuels. La progression curriculaire et la logique de cycle restent des conceptions difficiles à appréhender pour les professeurs de collège.

La troisième relève de l'organisationnel. Comment mettre en place un temps de concertation interdegrés identifié et institutionnalisé ? Comment tenir compte des mutations des enseignants du premier et du second degré dans la continuité des actions ?

Des pistes à explorer

La lecture des programmes par les équipes enseignantes en primaire comme au collège demeure un préalable. Une version papier, même à l'ère du numérique, serait la bienvenue pour favoriser l'appropriation collective.

Il ressort de l'analyse de certains conseils école-collège que les enseignants attendent que soient établis des repères de progressivité simples et lisibles. Il conviendrait de lier le conseil école-collège, instance de copilotage, au conseil de cycle 3, plus opérationnel, pour aborder la continuité pédagogique autour du socle.

La culture du diagnostic et du formatif autour de l'élève devra être développée et partagée en évitant les pièges d'une exhaustivité contreproductive. Il conviendra également de prendre en compte les contextes locaux, d'introduire de la souplesse et de l'autonomie de fonctionnement, d'identifier et de s'appuyer sur ce qui marche et qui est déjà en place.

La construction d'un conseil école-collège au service d'une culture commune et d'un nouveau regard porté sur les élèves reste à conquérir. C'est probablement par des temps de formation inter-degrés, par l'action conjointe et cohérente des IEN, IA-IPR et chefs d'établissement, que le conseil école-collège trouvera sa vraie place dans cette refondation de l'École. La connaissance, l'expertise du terrain et les capacités d'analyse des inspecteurs de l'Éducation nationale sont ici encore incontournables.

Le socle commun : l'âge de raison

Pour fêter ses dix ans le socle commun s'offre un petit lifting : les sept « *piliers fondateurs* » deviennent cinq grands domaines qui restent fidèles à l'esprit général de ce document de référence, désormais confirmé, qui définit l'acquisition de la culture indispensable pour réduire les inégalités et permettre l'accès de tous au savoir et donne les principes généraux déclinés dans les programmes.

Consolider les objectifs

Le socle commun entre aujourd'hui dans sa période de maturité qui ne peut que consolider tous les grands objectifs pointés par la démarche entreprise en 2006, que ce soit au niveau strictement scolaire ou dans ses dimensions citoyenne et culturelle. Le socle commun affiche résolument la volonté de participer à l'évolution d'un monde complexe dont le décryptage se révèle de plus en plus difficile mais aussi de plus en plus nécessaire. Le socle nouveau reprend les sillons déjà tracés en les accentuant et en les approfondissant : la circulaire de rentrée 2016 l'affirme fortement à travers son préambule et dans la définition de la cohérence globale de l'école au collège.

Assurer lisibilité et continuité

Ce document apparait comme un véritable outil à utiliser avec la rigueur et la précision demandées : son rôle de référence commune pour la période de scolarité obligatoire (6-16 ans) offre un caractère de lisibilité et de continuité pour un élève engagé dans son cursus scolaire depuis la classe de CP jusqu'à la classe de 3e du collège avec la maternelle comme « *socle* » du socle.

Ces notions de lisibilité et de suivi du parcours du jeune méritent à elles-seules que l'on s'y arrête un peu. Avons-nous vraiment développé ces pistes ces dix dernières années ou en est-on resté encore au niveau d'initiatives ponctuelles, locales et considérées simplement comme innovantes ?

Cette référence commune fait-elle l'objet d'un véritable suivi de l'élève avec des outils et des documents accompagnant le jeune durant sa scolarité ? Assure-t-elle le périlleux passage école-collège ?

Le socle commun a-t-il été suffisamment présenté et expliqué aux partenaires éducatifs, aux familles ? Il devrait pourtant constituer une référence lors des échanges concernant le triangle école-élève-famille à condition que ce triangle ne s'apparente pas à celui des Bermudes !

La nécessaire rencontre entre le professeur polyvalent du premier degré et le professeur disciplinaire du second degré, parfois anxiogène dans la confrontation de cultures différentes, représente maintenant un levier fort dans l'évolution du métier et dans celle de l'approche de l'élève.

Rentrée 2016, des pratiques à revoir

En 2016, le socle confirme son rôle essentiel et l'utilisation d'un document commun conçu pour mettre en valeur les résultats positifs de l'élève, créer une dynamique constructive entre l'école et le jeune, gommer les effets négatifs d'évaluations d'un autre âge, dépourvues de sens et souvent décourageantes.

Il apparait clairement que la mise en place du socle commun entraîne une remise en question de certaines pratiques professionnelles des enseignants : une exigence pédagogique réaffirmée, la nécessité de travailler en équipe et de considérer l'élève dans l'ensemble d'un parcours entraîne une individualisation plus accentuée des cursus.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer avec l'évolution inéluctable de notre système éducatif davantage centrée sur la réussite des élèves et sur leur construction d'adultes-citoyens.

L'attachement de tous aux valeurs de l'École nous aidera à poursuivre notre engagement et notre recherche afin de recentrer notre travail sur les objectifs plus généraux inhérents à ce socle réactivé.

Socle commun actualisé, nouveaux programmes, réforme du collège : une mise en perspective de tous ces dispositifs permettra de faire progresser notre système éducatif sur la voie tracée de la refondation de l'École.

Bonne rentrée à tous et bon courage !

La notion de parcours et la notion de cycle : un nouveau regard sur l'élève et sur l'acquisition des apprentissages

La réforme de l'école et du collège institue une logique curriculaire, avec la mise en place des parcours, cheminements évolutifs et différenciés vers la réussite éducative, professionnelle, personnelle et citoyenne de tous. Le fonctionnement par cycles, quant à lui, implique la maîtrise progressive de compétences communes au rythme de chacun.

Les différents « parcours »

Afin de permettre à nos élèves d'intégrer plus tard un monde socio-économique centré sur les notions de partage, de collaboration mais surtout d'adaptation, trois parcours sont à mettre en œuvre de l'école élémentaire à la classe de terminale, depuis la rentrée 2015 : **le parcours citoyen**, qui porte sur les valeurs de la République et l'apprentissage de la citoyenneté, **le parcours d'éducation artistique et culturel**, qui articule connaissances, pratiques et rencontres artistiques et **le parcours avenir**, pour aider chaque élève à construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Dans la circulaire de rentrée 2016, on trouve en plus **le parcours d'excellence**, dans les classes de troisième des collèges REP+ qui *« vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion socioprofessionnelle ambitieuse »* et **le parcours éducatif de santé**.

Un rythme d'apprentissage adapté à chaque élève

On peut voir dans la notion de parcours d'apprentissage un cheminement scolaire, avec les étapes successives franchies tout au long de sa fréquentation du système scolaire par l'élève, à son rythme, ou bien encore une suite de situations formatives qui ont amené l'élève à un niveau de compétences donné. Ce concept fait appel à la notion de flexibilité : il n'est pas nécessairement constitué d'étapes ou de situations qui s'inscrivent successivement dans la progression de l'élève. Il peut être non linéaire et plus ou moins rapide, donc faire appel à la notion de différenciation scolaire.

Tout parcours possède un objectif d'apprentissage, une durée limitée et une évaluation finale. Il met à disposition de l'élève un certain nombre de ressources et d'activités, selon différentes modalités de travail : individuel ou collectif, en présentiel ou à distance, en synchrone ou asynchrone. Un parcours à l'ère du numérique permet de combiner l'ensemble de ces modalités en fonction des acquis et des besoins des élèves.

D'aucuns pourraient dire que voilà encore une réforme de plus. Le point saillant de la modification des pratiques pédagogiques de celle-ci consiste essentiellement à donner du sens à l'apprentissage et en favoriser la continuité. Un accompagnement est déjà proposé aux équipes enseignantes par le biais de pistes de croisements et de thématiques ou problématiques communes, au sein des programmes d'enseignement.

Les IEN engagés à tous les niveaux

Dans ce contexte de cycles et de liaison entre les degrés, les inspecteurs sont engagés au plus près dans cette réforme des écoles, des collèges et des lycées pour impulser l'organisation de l'accueil et l'intégration des élèves et leur permettre de vivre leur scolarité dans un cadre bienveillant, rassurant et motivant. Et ce, qu'il s'agisse de l'établissement scolaire ou de l'entreprise.

Pour conduire à des apprentissages plus solides et plus durables, les IEN accompagnent les équipes de manière à privilégier leur coopération. Les conseils école-collège déjà existants, les concertations entre PE et professeurs de collège ainsi qu'entre ces derniers et les PLP, pour ce qui concerne la 3e préparatoire à l'enseignement professionnel, constituent une étape nécessaire à l'installation de cette logique curriculaire, avec le fil rouge des différents parcours en filigrane.

Cela passe par la mutualisation des pratiques et des ressources et la construction commune d'outils et de séquences. Cette collaboration est aussi envisageable par un travail sur un même projet, chaque classe ou groupe y contribuant à la hauteur de ses capacités, besoins ou compétences. L'usage des outils numériques sera alors pleinement justifié, avec des espaces collaboratifs, des parcours de formation communs en ligne et une utilisation concertée de l'outil Folios.

La mise en place de formations à la pédagogie de projet et à la différenciation scolaire ainsi qu'à l'enseignement des valeurs de la République semble incontournable. C'est ainsi que les apprentissages prendront toute leur cohérence.

Le numérique : espace de liberté ou de contrainte pour les inspecteurs ?

La place du numérique à l'École apparaît de plus en plus comme une évidence. Plus personne ne se pose la question de sa légitimité, en revanche il n'est pas anormal de s'inquiéter à la fois de son efficacité et de ses effets secondaires. Quel peut être le rôle de l'inspecteur pour aider les équipes pédagogiques à intégrer outils et ressources du numérique et quel positionnement doit-il adopter pour défendre les principes républicains fondés sur des valeurs comme l'équité et la bienveillance ?

La nécessaire formation au numérique

S'il est aujourd'hui fréquent de considérer le numérique comme un remarquable outil au service de la réussite de tous les élèves, il faut toutefois relever que cette assertion ressemble trop souvent à une formule incantatoire non dépourvue d'une certaine menace : l'enseignant qui n'introduirait pas le numérique dans ses pratiques pénaliserait ses élèves et s'attirerait *de facto* l'opprobre de sa hiérarchie et de la société !

Cette inquiétude est bien perçue par de nombreuses organisations syndicales enseignantes qui réclament des actions de formation. Si les partenaires du système éducatif comme l'ESPE ou CANOPE peuvent apporter une aide ponctuelle, la formation et l'accompagnement au plus près du terrain reste aujourd'hui très largement confiée aux inspecteurs.

Cette perspective est du reste réaffirmée aussi bien dans la note de service de décembre 2015 relative à nos missions que dans les orientations en cours de discussion sur le PPCR des enseignants.

C'est donc bien par la formation, par l'accompagnement des équipes pédagogiques, que l'inspecteur peut contribuer à promouvoir des usages maîtrisés et cohérents du numérique. Il convient dès lors de déterminer sous quelles conditions cette formation peut devenir vraiment efficace, en vue de servir les ambitieux objectifs de la loi de refondation.

Entrer dans une dynamique de mutualisation

Deux principes majeurs peuvent nous guider : d'une part se rappeler que nous avons affaire à une course en solidaire et non en solitaire, d'autre part ne pas négliger le sens au profit de la forme, si plaisante puisse sembler cette dernière à nos âmes pédagogues...

Chacun d'entre nous travaille d'arrache-pied pour préparer des actions de formation qui ont probablement été déjà réfléchies, et sans doute avec talent, par combien de collègues avant nous ! Le numérique pourra-t-il enfin nous aider à rentrer dans cette dynamique de la mutualisation ? Il en possède certes les possibilités techniques, mais encore faut-il que nous affirmions notre volonté de nous en emparer.

Si nous prenons l'exemple de la plateforme *M@gistere*, nous voyons que c'est un outil remarquable à bien des titres, à condition toutefois que nous en définissions correctement et collectivement les contours.

Deux obstacles essentiels sont à éviter : d'une part, la tentation de déployer des formations à distance pour lesquelles il sera impossible de proposer un accompagnement adéquat, d'autre part, celle de négliger la mise en œuvre opérationnelle des axes de réflexion proposés. Dans un cas comme dans l'autre, nous reproduirions des modèles dépassés ou du passé.

Refonder l'inspection grâce au numérique ?

Le numérique nous renvoie donc à une constante maintes fois identifiée : l'inspecteur doit nécessairement inscrire son action dans le cadre d'un collectif.

Une première condition pour y parvenir serait de laisser aux inspecteurs un véritable espace de travail au sein d'un collège autogéré. A cet égard, le premier degré pourrait utilement s'inspirer de l'expérience du second qui fonctionne depuis longtemps selon cette approche collégiale. De son côté, le premier degré pourrait apporter son expertise de l'interdisciplinarité et de sa maîtrise du territoire.

Finalement, le numérique pourrait devenir une remarquable perspective pour refonder l'École en refondant l'inspection ! Les outils et les modes de travail rendus possibles par un usage maîtrisé et réfléchi du numérique ouvrent sur de nouveaux possibles : l'École découvre ici les ressources qui lui permettraient de s'engager massivement dans des voies pédagogiques jusqu'alors réservées à une poignée de novateurs à l'engagement reconnu, mais qui semblait désespérément intransmissible.

Avec un peu d'effort, un peu d'audace, un peu d'imagination, un peu de bonne volonté… et beaucoup d'échanges entre nous, peut-être pourrons-nous enfin rompre avec le triste aphorisme « *tout changer pour que rien ne change* » [1] pour lui substituer un slogan aussi ouvert que porteur d'espoir pour notre société et notre avenir : « *changer l'Ecole avec le numérique* » !

(1) Le guépard, *Giuseppe Tomasi di Lampedusa*

Les enjeux de l'orientation : ce qui doit changer en 2016-2017

Élever le niveau de qualification des jeunes, mieux les préparer aux évolutions du monde économique, réduire les inégalités sociales et territoriales et le décrochage, telles sont les ambitions affichées par la circulaire de rentrée concernant l'orientation.

Construire son parcours à son propre rythme

« *À 15 ans, les élèves ne savent pas quoi choisir. Il faudrait multiplier les occasions d'être reçus pas le COP* » avance une mère d'élève. Certes, l'initiative est judicieuse, mais suffit-il de rencontrer un COP pour se déterminer un avenir ? Les connaissances et compétences acquises sur les bancs de l'école et du collège permettent-elles à l'élève d'effectuer sereinement un choix d'orientation ? La réponse est évidemment non. L'orientation ne saurait être figée à un moment unique de la scolarité mais doit s'échelonner tout au long de la vie. L'idée centrale de la mise en place des cycles, c'est celle d'une construction de parcours qui s'effectue au rythme de l'élève. Derrière la notion de « *parcours avenir* », il s'agit de donner de la cohérence et du sens à chaque discipline en l'inscrivant à la fois dans une complémentarité avec les autres et dans le propre vécu de l'élève.

Reconsidérer les notions « d'évaluation » et de « réussite »

Lorsqu'on évoque la question de l'orientation, une certitude s'impose : notre système éducatif ne prend pas suffisamment en compte les compétences autres que strictement scolaires.

Le critère essentiel pour l'orientation et l'affectation reste la notation qui est aussi la mesure suprême de la réussite. Le modèle prédominant dans notre système éducatif reste celui de la voie GT. On déclare vouloir valoriser la voie pro, mais dans la réalité, on incite les chefs d'établissement à accroître le taux de passages en 2nde GT. Parallèlement, que penser de la parole de ce recteur ? « *Le problème, ce n'est pas le passage en 2nde GT ou 2nde pro, c'est de s'assurer que les élèves, quelle que soit la voie choisie, sont bien là où ils sont, qu'ils y réussissent bien* ». Cette conception de la réussite, quel sens peut-elle avoir pour un élève qui se trouve affecté dans une voie d'orientation non choisie ?

Mettre en place une affectation progressive et réversible

Améliorer l'orientation, c'est aussi prévoir des procédures d'affectation plus justes. D'où l'idée de mettre en place une période de consolidation et de confirmation de l'orientation, de la rentrée scolaire aux vacances de Toussaint pour tous les élèves qui entrent en 2nde professionnelle ou en 1re année de CAP. Enfin, on reconnaît le lycée professionnel comme un acteur majeur de l'orientation. « *Un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation, pourra ainsi, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation vers une autre spécialité, un autre diplôme ou vers une autre voie de formation* ».

Un enjeu majeur, la réduction du décrochage

Notre système d'orientation aura évolué favorablement le jour où on aura constaté une diminution sensible du décrochage des élèves. Pour ce faire, un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises : éviter le plus possible la pratique du redoublement qui allonge inutilement la durée du parcours ; assurer en revanche le droit pour tout élève de se réinscrire en lycée s'il n'a pas réussi l'examen terminal afin de réduire les sorties sans qualification.

Retrouver un climat de confiance

La question de l'orientation est celle de « *l'ouverture et de la fermeture des possibles* » dans un monde où ce qui compte avant tout, c'est la flexibilité, la réversibilité, la capacité de s'adapter à des situations nouvelles. Les tensions inhérentes à cette situation ne pourront être levées que si l'on instaure au sein du système éducatif un climat de confiance généralisé entre l'ensemble des acteurs. Pour les familles, cette confiance passe par la possibilité d'une meilleure implication dans l'appropriation du parcours scolaire de leur enfant, mais aussi par la garantie d'une possible réorientation en cas d'échec ou d'erreur de parcours.

Evaluer la qualité du processus d'accompagnement

Pour l'inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, une double question se pose. Comment concilier un pilotage centralisé de l'orientation et de l'affectation et l'exigence d'efficacité et de souplesse dans le fonctionnement ? Comment concilier la nécessaire prise en compte des besoins éducatifs particuliers de chaque enfant et une gestion de masse ? Une des premières pistes de travail pourrait être la mise en place, au niveau des services d'orientation, d'une évaluation de la qualité du processus d'accompagnement des élèves.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

Découvrez la CASDEN
sur www.casden.fr ou contactez
un conseiller au 01 64 80 64 80*

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heure de Paris). Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

L'offre CASDEN est disponible
dans les agences Banques Populaires,
sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Killoffer.

Le lycée professionnel poursuit son évolution : accueil, alternance, préparation à la poursuite d'études, pôles de stages

Afin de privilégier une entrée rassurante et motivante des jeunes dans la voie professionnelle, il s'agit de mettre en place certains dispositifs spécifiques d'accueil et ce, dès la rentrée 2016.
Le rôle de l'IEN du 2nd degré réside dans la contribution à la réflexion en établissement sur la mise en œuvre d'actions et de dispositifs d'immersion adaptés aux besoins locaux.

Acquis et insuffisances d'une rénovation

Dans de nombreuses académies, les inspecteurs ont déjà impulsé la mise en œuvre de passerelles, de manière à permettre d'accompagner au mieux les élèves issus de formations et spécialités différentes, par une organisation facilitant leur accueil et leur adaptation.

Depuis la rénovation de la voie professionnelle en 2009, l'accompagnement personnalisé et la mise en place des enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS) contribuent à améliorer le taux de réussite des baccalauréats professionnels.

Ces dispositifs nous ont-ils permis d'augmenter le nombre de bacheliers pro poursuivant en BTS ou en DUT ? Les outils permettant à ces élèves de rattraper leur retard dans les matières générales sont-ils suffisants ? Sans avoir recours à une année propédeutique, comme c'est parfois le cas, ne vaudrait-il pas mieux repenser l'ensemble des diplômes, en lien avec les besoins des branches professionnelles ?

On peut toutefois regretter que les formations de CAP ne bénéficient pas d'un accompagnement personnalisé et que l'on parle peu des enjeux pédagogiques, alors que ce niveau de qualification prend une place accrue dans les lycées professionnels.

L'alternance partout

Aujourd'hui, l'enseignement professionnel doit préparer les jeunes à l'alternance en formation professionnelle, que l'on considère la voie scolaire ou bien l'apprentissage. Il s'agit donc pour nous de garantir la qualité de nos formations, en adéquation aux besoins des branches professionnelles tout en assurant également une formation générale solide qui dote les jeunes de la culture indispensable à tout citoyen éclairé.

La mise en œuvre de l'alternance par le biais de l'apprentissage ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement dispensé sous statut scolaire. Rappelons que l'apprentissage par la voie scolaire est fait par des professionnels de l'enseignement sur des plateaux techniques correspondant aux exigences et avec des structures d'encadrement des jeunes performantes. Les inspecteurs accompagnent toutefois le développement de la mixité des publics, celle-ci étant susceptible de représenter un outil supplémentaire de sécurisation des parcours pour nos élèves.

Que ce soit pour leur orientation ou pour leur formation, tous les collégiens, lycéens professionnels, apprentis et étudiants, sont appelés à réaliser des périodes d'observation, de formation ou des stages en milieu professionnel. Les PFMP répondent tout à fait aux besoins de la formation.

Une nouveauté intéressante, le pôle de stages

L'enjeu est aujourd'hui de trouver, pour chacun des jeunes concernés, des lieux d'accueil leur permettant de développer leurs compétences et leur connaissance du monde professionnel. C'est dans ce but que la feuille de route, issue de la grande conférence sociale de juillet 2014, préconise que « *l'État développera des pôles de stages et des périodes de formation en milieu professionnel au sein de chaque établissement ou réseau d'établissements, avec pour objectif de collecter et de suivre des offres dans le bassin d'emploi* » et répondre aux besoins attendus par les branches professionnelles.

À cette fin, des pôles de stages sont créés dans chaque académie. Ceux-ci réunissent sur un territoire donné, un ensemble d'établissements publics locaux d'enseignement, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif, en vue d'assurer un accès équitable et de qualité à des stages et périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Le pôle de stages est l'interlocuteur identifié du monde économique et professionnel pour engager une dynamique partenariale au service de l'orientation et de la professionnalisation des jeunes. La présence des inspecteurs dans les pôles de stages peut amener les entreprises à s'approcher davantage des centres de formation.

C'est ainsi que l'on pourra contribuer encore davantage à la valorisation de la voie professionnelle, en privilégiant le bien-être de chaque jeune, gage de sa réussite, aussi bien en centre de formation qu'en entreprise.

La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers : vers une évolution sans limite ?

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République promeut, dans l'article L.111-1 du code de l'Éducation, ***« l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »*** comme enjeu ***« pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative »***.

Une évolution du concept d'inclusion

La question de la scolarisation des élèves dits « *à besoins éducatifs particuliers* » n'est pas nouvelle dans notre système éducatif. La recherche d'une réponse adaptée aux élèves est au cœur même du sens de notre engagement d'inspecteurs. Il convient toutefois de prendre la mesure de l'enjeu qui donne sens aujourd'hui à un ensemble de textes qui nous parviennent avec un rythme rarement connu auparavant, rythme si soutenu que nous en perdons quelquefois la dimension commune : nous visons à construire une École plus inclusive. Notons dès à présent que le concept d'inclusion, autrefois réservé au champ du handicap, le fameux « *i* » des CLIS et ULIS qui avait acté cette première évolution du concept d'intégration vers celui d'inclusion, s'applique désormais à l'ensemble des élèves « *en difficulté* » dans notre système éducatif. La réforme actuelle du collège illustre cette évolution vers un collège plus inclusif. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur la lisibilité de nos missions, et notamment celles des IEN qui relèvent d'une mission ASH, IEN-ASH ou CT-ASH, auprès des recteurs.

Un enjeu légitime dans un contexte complexe

L'École inclusive se doit ainsi de proposer des réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, permettant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves, voire de chacun. Comment concilier une demande à caractère de plus en plus personnalisé dans un contexte où nous souhaitons (re)-donner à « *la classe* » une dimension plus collective, citoyenne, voire sociétale ? Il y a là très certainement un questionnement qu'il conviendrait d'approfondir.

A l'heure des parcours individuels de formation, de la reconnaissance des besoins individuels de chacun, d'une société au sein de laquelle les relations entre les familles et l'École évoluent, et trop souvent vers une « *judiciarisation* » affirmée et assumée par les familles, il semble de plus en plus difficile pour certaines équipes pédagogiques de « *faire société* » en classe.

Nous devons dès lors faire face à un ensemble, que nous percevons comme plus complexe de jour en jour, qui devrait réguler notre action, notamment pour ce qui est de la dimension de pilotage qui nous revient sur un ensemble de dispositifs de plus en plus nombreux.

L'augmentation du nombre de dispositifs pour répondre aux difficultés des élèves est sans doute la conséquence de la tendance de notre système à catégoriser de plus en plus ces élèves à besoins éducatifs particuliers.

De qui parlons-nous ?

Pour nous y retrouver, le champ du handicap peut être identifié en tant que tel (ULIS, temps partagés, classes externalisées, établissements médico-sociaux).

Puis nous avons tous les dispositifs qui peuvent être ouverts au champ du handicap (SEGPA, politique REP, SAPAD pour enfants malades, UPE2A, dispositifs allophones…) et enfin les dispositifs qui restent accessibles aux seuls élèves sans reconnaissance du handicap (comme le PAP).

Par-delà les enfants qui ont une reconnaissance du handicap, nous pouvons identifier trois grandes « *familles* » qui peuvent générer des réponses, soit nationales (CASNAV, UPE2A…), soit locales (dispositifs EIP par exemple) : les élèves allophones [scolarisés auparavant, non scolarisés auparavant, mineurs isolés étrangers (MIE)…], les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs, les élèves intellectuellement précoces (EIP).

Pour tous, l'inclusion dans les classes ordinaires doit constituer la modalité principale de scolarisation autour de cinq éléments : **personnalisation des parcours, concertation et formation des équipes, évaluation différenciée et positive, suivi des élèves dans la durée, information aux familles.**

Impulser un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements

Assurer un bon climat scolaire, rassurant et confortable pour toute la communauté éducative favorise la stabilité des équipes enseignantes et les apprentissages scolaires des élèves. La plupart des tensions qui traversent les communautés scolaires pourraient être assez facilement évitées. Les inspecteurs sont là pour accompagner les équipes et faciliter les partenariats.

« *Bien-être* » et « *bienveillance* », des notions centrales

Les projets des écoles, des établissements et des réseaux se doivent de prendre en compte cette nécessité cruciale et pourtant longtemps ignorée : le bien-être de nos élèves. Héritiers de traditions anciennes, nous avons trop négligé ce bien-être dans toutes ses dimensions, qu'elles soient sociales, médicales ou psychologiques…

La bienveillance dont il est question requiert une approche globale et cohérente portant sur les besoins des élèves qu'ils soient enfants ou adolescents. Le bien-être de chacun passe avant tout par un climat scolaire apaisé et serein. La définition d'un protocole de vie scolaire à la fois exigeant et explicite, la formalisation des procédures de vie scolaire, l'implication de tous les personnels de l'école ou de l'établissement ainsi que l'attention portée à l'organisation des locaux et à la qualité du cadre de vie sont autant de moyens pour y parvenir.

Combiner exigence de sécurité et apprentissage du « *vivre ensemble* »

Cette question du climat scolaire recouvre de nombreux aspects de la vie des écoles et des établissements. Elle concerne notamment la question de la prévention et la sanction des violences et des incivilités, la lutte contre l'absentéisme …

La sécurité des élèves, comme celle des personnels, doivent être garanties dans les établissements scolaires. Il s'agit là, de toute évidence, d'une condition indispensable aux progrès scolaires des élèves. La mission émancipatrice de l'École consiste, en complément de celle des parents, à initier d'abord un travail sur le respect mutuel, le « *vivre ensemble* », le partage et le respect de l'autorité.

La question complexe de la violence

Comment prendre en compte les différents types de violence, des plus graves aux plus petites ? Comment faire intervenir de manière coordonnée les différents acteurs qui luttent contre la violence, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ? Quelle sensibilisation des élèves, quelle formation des enseignants, quelle implication des parents, quels instruments de mesure et du suivi des actes d'incivilité et de violence commis dans les établissements scolaires pourraient accompagner l'action en faveur d'un climat serein à l'École ? Voilà quelques-unes des questions qui se posent au système éducatif et qui doivent conduire notre action en tant qu'inspecteurs.

Les causes des violences sont multiples et complexes. Elles sont à la fois internes et externes aux établissements. Elles appellent donc des réponses différenciées. C'est pourquoi une approche fondée exclusivement sur la sanction et l'exclusion des élèves les plus difficiles ne peut plus fonctionner. C'est en amont des violences qu'il faut avant tout agir ! Les recherches et les actions conduites dans les établissements montrent qu'une politique efficace de lutte contre la violence doit associer prévention, éducation et sanction.

Le rôle de coordination pédagogique des inspecteurs

L'expérience nous apprend par ailleurs que seule une action coordonnée de tous les acteurs concernés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'École, permet de lutter contre toutes les formes de violence et contribue efficacement à l'amélioration du climat scolaire.

En tant qu'inspecteurs, nous devons donc chercher à généraliser et valoriser les dispositifs de prévention et d'échange, mobiliser le plus possible les équipes de vie scolaire et pédagogiques, sociales et de santé et activer, si nécessaire, les équipes mobiles de sécurité.

Parallèlement, nous devons renforcer le lien entre les écoles et les établissements et l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels de l'École : associations, services sociaux et de santé, autorités judiciaires et policières, collectivités locales…

Toutes ces actions ne trouveront néanmoins leur pleine efficacité que si les pratiques pédagogiques des enseignants sont fortement réinterrogées et fondées sur le principe de la coopération. Dans ce domaine, notre mission d'encadrement et d'accompagnement en tant qu'inspecteurs reste un levier essentiel.

L'évaluation, une problématique centrale dans le système éducatif aujourd'hui : inspecter, évaluer, accompagner

Les inspecteurs, submergés par des tâches multiples et de plus en plus nombreuses ont de moins en moins de temps à consacrer à l'évaluation individuelle et qualitative du travail des enseignants, et encore moins des équipes pédagogiques. Les modalités d'évaluation bougent, le métier d'inspecteur aussi.

Le poids de l'évaluation sur la carrière

Quel est l'objectif de l'évaluation des enseignants ? Permettre le fonctionnement du système éducatif et notamment le recrutement, l'avancement, la sélection du personnel ? Faire progresser la science pédagogique ?

L'évaluation des enseignants du second degré repose sur deux notes : l'une « *pédagogique* » (sur 60 points), donnée par l'inspecteur, l'autre « *administrative* » (sur 40 points), attribuée chaque année par le chef d'établissement sur des critères d'assiduité, de ponctualité, d'autorité et de rayonnement. Après une double péréquation académique et nationale, la note finale (sur 100 points) a finalement peu d'incidence sur l'avancement de carrière, sauf en cas de faute grave. Si bien que la promotion des enseignants repose trop souvent sur l'ancienneté !

Pour les enseignants du premier degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale, seul supérieur hiérarchique des enseignants, fournit une seule note cumulant critères pédagogiques et administratifs, ce qui n'est pas le cas des enseignants du second degré.

Changer l'évaluation, c'est changer l'École

Il faut sans aucun doute changer le mode d'évaluation. Mais tous les changements ne se valent pas. On peut assez aisément modifier les échelles de notation, la construction des barèmes, le régime des moyennes… Les changements dont il est question ici vont plus loin.

Pour changer les pratiques dans le sens d'une évaluation plus formative, moins sélective, peut-être faut-il changer l'École. Car l'évaluation est au cœur du système didactique et du système d'enseignement. La transformer radicalement, c'est mettre en question un ensemble d'équilibres fragiles. Les acteurs le pressentent et devinent qu'en leur proposant de modifier leur façon d'évaluer, on peut déstabiliser leurs pratiques et le fonctionnement de l'École. Comprenant qu'il suffit de tirer le fil de l'évaluation pour que tout l'écheveau pédagogique se dévide, ils crient : « *touche pas à mon évaluation !* ».

Face aux implications systémiques du changement, on peut renoncer, se replier frileusement sur le statu quo, après tout : « *pas si mal que ça* ». Ou choisir la fuite en avant, s'engager dans de nouvelles pratiques d'évaluation sans tenter d'anticiper les blocages, en se disant : « *on verra bien* ». On peut aussi tenter d'identifier les interdépendances et de concevoir des stratégies de changement qui en tiennent compte.

Redéfinir l'inspection ?

Deux tâches distinctes, mais complémentaires, administratives et pédagogiques, caractérisent donc la fonction d'inspection. On constate malgré tout un décalage flagrant entre la description de poste officielle et le quotidien des inspecteurs.

Dans de nombreux pays, le terme d'inspecteur semble véhiculer une connotation négative. Ainsi est-il remplacé par : « *superviseur* », « *conseiller* », « *personne ressource* » ou « *responsable d'éducation* ». Les enseignants du monde entier affirment que le mélange de deux rôles distincts (contrôle et appui) dans une même et seule fonction pervertit la relation entre l'enseignant et le conseiller.

Dans cette acception, qu'est-ce qu'inspecter ? C'est accompagner, conseiller et animer. Bien évidemment, l'évaluation reste primordiale, mais pour être pertinente et objective, elle doit s'appuyer sur une grille d'évaluation, partagée par l'ensemble des corps d'inspection, avec des critères et, en rapport à ces derniers, des indicateurs de performance.

Le contrôle effectué qui n'irait pas de pair avec un appui et un accompagnement ne parviendrait pas à susciter d'amélioration en termes de qualité. L'appui doit prendre la forme de conseils prodigués aux enseignants pendant les visites d'inspection. Ce sont les conditions pour un véritable accompagnement des enseignants et des équipes et un pilotage pédagogique digne de ce nom.

Évolutions et perspectives des retraites en France

Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) - Juin 2016

Conformément à la mission que la loi lui confie pour garantir l'avenir et la justice du système de retraite, le COR produit chaque année un document fondé sur des indicateurs qui permettent de mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs mais aussi d'anticiper ses évolutions dans une logique de pilotage à moyen et long terme. À partir de cet ensemble de données nécessairement complexes, on trouvera ici deux éclairages contrastés.

Quatre données qui rassurent

- **Le niveau de vie moyen des retraités**

  En 2013 il est légèrement supérieur (105,4%) à celui de l'ensemble de la population, grâce notamment à une croissance des pensions de retraite qui a été plus forte entre 2004 et 2014 que celle des revenus d'activité.

- **L'équilibre financier du système**

  Bien que connaissant en 2014 un léger déficit (- 0,3 points de PIB), il paraît pouvoir être assuré à l'horizon de 25 ans sans modification majeure des trois leviers qui traduisent un partage des efforts entre retraités et cotisants : l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite, le taux de prélèvement global et la pension moyenne relative des retraités.

- **Les dispositifs de solidarité**

  Ils représentent près de 30% de la masse totale des pensions et jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités entre les retraités. Ces dispositifs bénéficient principalement aux femmes dans le cadre des droits familiaux. À noter que la création du compte pénibilité permettra de renforcer la prise en compte de la pénibilité ou du caractère dangereux de certains métiers.

- **L'espérance de vie**

  Elle poursuit une progression d'ensemble régulière malgré des variations annuelles conjoncturelles liées aux conditions épidémiologiques et météorologiques. À noter que l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes serait de quatre à cinq ans, mais avec seulement un an en bonne santé ou sans incapacité.

Quatre données qui inquiètent

- **La dégradation du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités**

  Cette dégradation est passée de 2,1 en 2004 à 1,7 en 2014. Malgré l'augmentation progressive de l'âge moyen de départ à la retraite à 62 ans en 2018 puis à 64 ans à la fin des années 2040, ce rapport devrait continuer à baisser pour atteindre 1,4 en 2060.

- **L'évolution incertaine de la conjoncture économique**

  Elle pourrait impacter fortement les équilibres actuels : ainsi le maintien à long terme d'une croissance à 1% et d'un chômage à 10% verrait le déficit annuel atteindre - 0,7 points du PIB à l'horizon 2060.

- **La pension moyenne**

  Elle continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que les prix), mais moins vite que les revenus d'activité. Le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 82,9 % et 96,8 % en 2040 et entre 74,0 % et 94,1 % en 2060, contre 105,4 % en 2013. La seule indexation des pensions sur les prix ne permettra pas de partager équitablement les fruits de la croissance entre actifs et retraités.

- **Le rapport entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes**

  Ce rapport est certes en augmentation permanente, passant de 70% en 2004 à 75% en 2014, mais resterait encore de l'ordre de 90% en 2050 du fait de la persistance des différences de salaire. À noter toutefois que ces écarts se traduisent de manière atténuée en terme de niveau de vie (96% en 2014) car le niveau de vie est supposé identique pour les deux conjoints d'un couple. Ainsi, les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes proviennent essentiellement des personnes qui ne vivent pas en couple.

appel

à participer à la vie des sections départementales UNSA retraités

Le congrès du SI.EN en mai 2016 a appelé ses adhérents à s'investir dans l'UNSA retraités, organisation interprofessionnelle avec laquelle nous partageons naturellement la même vision d'un syndicalisme réformiste et constructif.

Tous les adhérents retraités des syndicats de l'**UNSA** sont membres de l'**UNSA retraités** et les adhérents du **SI.EN** peuvent apporter une contribution utile, en particulier dans les sections départementales qui s'organisent pour assurer la représentativité de l'**UNSA** dans les CDCA (Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie), nouvelles instances prévues dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Pour soutenir et accompagner cette démarche, le congrès a également décidé de **la création d'une commission nationale des retraités** qui sera mise en place **dès la rentrée de septembre**.

Ekoya est une marque de ROMACTIS SAS dont le siège social est situé au 14 E rue Léo Lagrange - 79000 NIORT enregistrée au RCS de Niort sous le n° 009 753 450 – téléphone : 09 66 34 49 05 • Crédit photo @ fotolia - Tolstnev

VOYAGES VÉHICULES HÔTELLERIE CADEAUX MAISON CROISIÈRES
CULTURE BIEN-ÊTRE LOCATION DE VACANCES

Vos responsables académiques

AIX-MARSEILLE
Marie-Christine AUGER
Circonscription d'Aix Ouest
École Jean Jaurès - Rue des Nations
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 23 39 80

AMIENS
Catherine GHILARDI
Circonscription de Vimeu
4, rue Henri Barbusse
80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU
03 22 61 25 10

BESANÇON
Pascal MÉNIGOZ
Circonscription de Champagnole
Cité Javel - 98, rue Casimir Blondeau - BP 90
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
03 84 52 05 18

BORDEAUX
Agnès DELAGE - IEN adjoint
Circonscription de Agen 3
DSDEN - 23, rue Roland Goumy
47916 AGEN CEDEX 9
05 53 67 70 43

CAEN
Hubert PIEL
Circonscription de Flers
Allée E. Cabrol - BP 399
61100 FLERS
02 33 65 29 80

CLERMONT-FERRAND
Bruno BENAZECH
Circonscription de Clermont plaine
DESDEN - rue Pélissier - Bât. P
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 60 98 46

CORSE
Jean-Louis MORACCHINI
Rectorat ASH - Rectorat - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4
04 95 50 33 33

CRÉTEIL
Alain ZILBERSCHLAG
Circonscription de Saint-Maur-des-fosses
École Michelet - 2, avenue Michelet
94210 LA VARENNE
01 43 97 46 70

DIJON
Sylvie SALLES
Circonscription de Chenove
11, boulevard Rembrandt
BP 56062 - DIJON CEDEX
03 45 21 52 03

GRENOBLE
Éric ROUSSEAU
Circonscription d'Albertville
45, avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
04 79 32 04 08

GUADELOUPE
Francine DOQUET
Lettres-Anglais - Rectorat - Site de Grand Camp
BP 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX
05 90 21 64 74

GUYANE
Chantal SMITH
Circonscription de Cayenne-Sud
Centre commercial Katoury
Rocade de Zéphir - 97300 CAYENNE
05 94 29 84 00

LILLE
Emmanuelle JACQUIER
Circonscription de Valenciennes-Escaudain
4, allée du 24 juillet 1712 - BP 20237
59723 DENAIN CEDEX
03 27 32 33 75

LIMOGES
Sylvie MARCEAU
Circonscription de Brive-Sud
2, rue Dumyrat
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 87 01 20 84

LYON
Brigitte BROISE
Circonscription de Bourg-en-Bresse 2-Nord
3, rue La Fontaine
01000 BOURG-EN-BRESSE
04 74 21 53 00

MARTINIQUE
Jacqueline JULIEN
Circonscription Le Marin - Zac Artimer - Bât. F
97290 LE MARIN
05 96 74 89 39

MAYOTTE
Franck MASSE
circonscription de Mamoudzou-Sud
École de Tsoundzou 2
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 74 20

MONTPELLIER
Daniel ROYO
Circonscription de Narbonne 1
1 ter, rue Félix Aldy
11100 NARBONNE
04 68 90 14 81

NANCY-METZ
Jean-Michel MERILLOU
Circonscription de Château-Salins
16, rue du Général de Gaulle
57170 CHATEAU-SALINS
03 87 05 10 66

NANTES
Bruno LEJOP
Circonscription de Saint-Sébastien-Vertou
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
02 40 34 46 63

NICE
Christian CARDON
Circonscription de La Garde
209, avenue Jules Ferry
83130 LA GARDE
04 94 58 72 11

ORLEANS-TOURS
Didier MUJICA - IEN ASH
DSDEN - Cité Condé - Bât. F
Rue du 95è de ligne - BP 608
BOURGES CEDEX
02 36 08 20 55

PARIS
Jean-Michel LE BAIL
Circonscription Paris 13 A Olympiades
41 rue de l'Arbalète - 75005 PARIS
01 44 08 65 41

POITIERS
Jean-Pierre PICHAUT
Circonscription de La Rochelle-Sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
05 46 42 30 48

REIMS
Véronique MAILLET - SBSSA
Rectorat - 1 rue Navier
51082 REIMS CEDEX
03 26 05 68 36

RENNES
Olivier BOVYN
Circonscription
de Saint-Jacques-de-la-Lande
Inspection Académique
1, Quai Dujardin - CS 50605
35706 RENNES CEDEX
02 99 25 18 66

RÉUNION
Monique AZIZOLLAH
Maths Sciences Physiques
Rectorat
24, rue Georges Brassens
97405 SAINT-DENIS CEDEX
02 62 48 14 22

ROUEN
David SMADJA
Circonscription de Maromme
Place Jean Jaurès - BP 1035
76151 MAROMME CEDEX
02 35 74 37 32

STRASBOURG
Patrick SCHANTÉ
Circonscription de Molsheim
2, rue Charles Mistler - BP 55168
67125 MOLSHEIM CEDEX
03 88 38 11 66

TOULOUSE
Jean-Marc CHAUSSARD
Circonscription de Rieux-Volvestre
1, Allée de Garonne
31310 RIEUX-VOLVESTRE
05 67 52 40 83

VERSAILLES
Didier GAZAY
Circonscription d'Arpajon
4, rue Henri Barbusse
91290 ARPAJON
01 64 90 09 82

Des avancées significatives pour valoriser la voie professionnelle au-delà de nos frontières

Dans le cadre de la valorisation de la voie professionnelle et du contexte économique transfrontalier, l'académie de Strasbourg et le Kultusministerium du land du Bade Wurtemberg se sont engagés à la rentrée 2014 dans la mise en place d'un dispositif expérimental « *Azubi-Bacpro* ». Ce dispositif apporte une réelle plus-value par la délivrance d'une attestation de compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles, signée conjointement par le recteur et le représentant du Kultusministerium. Inscrite dans le cadre du réseau bilatéral pour la coopération dans la voie professionnelle (ABB), cette action en réseau réunit les trois académies de Dijon, Lyon et Strasbourg en lien avec le land du Bade Wurtemberg.

Objectifs du dispositif

L' « *Azubi-Bacpro* » (AZUBI pour *Auszubildende* « *apprenti* » et *Ausbildung*, « *formation* ») permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus du diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences reconnue par nos partenaires allemands. Le dispositif repose sur un partenariat solide sur l'ensemble du cursus de formation avec un établissement de formation du pays voisin. Afin de répondre aux réalités économiques du Rhin Supérieur, il permet d'élever le niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle grâce aux compétences linguistiques et interculturelles acquises, et augmente leurs chances d'insertion professionnelle en France et dans les pays germanophones. Il facilite également leur éventuelle intégration dans une formation de BTS en alternance dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. En effet, de nombreuses entreprises allemandes proposent des contrats d'apprentissage post-bac.

Des modalités de fonctionnement originales

La formation est basée sur un enseignement modulaire réalisé en tandem, un projet donnant du sens aux apprentissages et permettant l'acquisition des compétences à valider.

Afin de maîtriser la langue de communication professionnelle, l'élève bénéficie dans son établissement scolaire de l'enseignement de la spécialité en langue allemande à hauteur de trois heures/semaine, d'un approfondissement linguistique d'une heure et demie par semaine et de 20 heures par an consacrées à l'acquisition des nécessaires compétences interculturelles en vue d'une insertion réussie en entreprise. Un groupe franco-allemand de formateurs a établi un référentiel pour l'enseignement des compétences interculturelles ainsi que les outils pour leur mise en œuvre. Les périodes de formation de six à huit semaines en milieu professionnel dans le pays partenaire permettent à l'apprenant de s'adapter à la différence et de vivre une mobilité. Afin de répondre à ces exigences de formation, le rectorat octroie aux établissements des heures complémentaires sur leur DHG. La mobilité est financée par différents organismes, tels les fonds de collectivités territoriales, l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) et la FEFA (Fondation de l'entente franco-allemande).

Une qualification reconnue

À l'issue de la formation, les élèves et les apprentis français seront titulaires du baccalauréat professionnel, d'une attestation de compétences professionnelles validées par deux épreuves en CCF : une épreuve pratique et orale mise en place dans l'établissement partenaire et une évaluation pratiquée dans l'entreprise du pays partenaire : il s'agit du certificat « *allemand en milieu professionnel* » validant les compétences de communication en allemand professionnel. Ils pourront également attester d'une « *Zusatzqualifikation in der Fremdsprache* » (attestation de compétences en langue) élaborée par les chambres et reconnue par les entreprises outre-Rhin.

De nouvelles perspectives *Azubi-Bacpro* pour l'année scolaire 2016-2017

Lors du dernier comité de pilotage, le 4 mai 2016, il a été convenu de proposer à deux binômes d'établissements d'entrer dans le dispositif. Par ailleurs, lors de différentes instances, plusieurs perspectives d'extension du dispositif ont été évoquées vers d'autres académies, notamment l'académie de Dijon qui a manifesté son intérêt, ainsi que vers d'autres Länder allemands. L'élaboration du concept de ce dispositif et sa formalisation ont nécessité un travail important de la part des IEN-ET et EG. En effet, cela implique une bonne connaissance des systèmes de formation des deux pays, un travail en étroite collaboration entre les inspecteurs de spécialité et de langue, mais également avec le partenaire institutionnel allemand et les partenaires économiques.

Si le dispositif a pu voir le jour et se développe d'année en année, c'est grâce à l'implication des corps d'inspection pour accompagner les équipes pédagogiques et de direction dans la mise en œuvre mais également dans les procédures d'évaluation.

Motion Corporative Congrès 2016

La motion corporative de notre congrès : un point d'appui pour défendre notre métier

« L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré assure le pilotage global de sa circonscription » : C'est en ces termes dénués d'ambiguïté que la circulaire *« missions »* du 11 décembre 2015 conforte l'existence de la circonscription, n'en déplaise à certains qui n'avaient pas caché leur satisfaction à l'annonce d'une disparition possible de cet échelon de proximité. Il s'avère qu'il s'agissait seulement d'une hypothèse, parmi d'autres pistes de travail ouvertes dans un rapport conjoint des inspections générales paru en Juin 2015 intitulé *« Pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré. »*

Certains DASEN pourtant font mine d'ignorer les prescriptions bien réelles de la circulaire nationale, qu'ils sont censés appliquer, mais qu'en leur for intérieur, ils désapprouvent. Ces hiérarques préfèrent peut-être, dans la perspective de 2017, *« jouer la montre »*, se positionnant pour leur avenir, supputant le retour d'une politique éducative qu'ils imaginent plus conforme à leurs attentes.

On assiste ainsi, localement, ici ou là, à des tentatives de développer des *« réseaux »*, *« contrats d'objectifs »*, *« dialogue de gestion »* ou autres dispositifs départementaux se substituant à la circonscription et aboutissant de fait à une gestion bureaucratisée des dossiers. Il n'est pas rare en effet que ce qui était géré dans la proximité par un inspecteur, personnel de métier recruté et formé à cet effet, soit dévolu à un service de la DSDEN, dilué dans une cascade d'irresponsabilité, et au final souvent confié à un personnel administratif.

L'aspect pédagogique est alors ignoré, la préconisation distante et l'injonction bureaucratique ne s'embarrassant guère de la notion d'intérêt de l'enfant.

À titre d'exemple, dans un département, depuis plusieurs mois, le conseil d'IEN n'est, de fait, plus réuni, les réunions de cette instance ayant été purement et simplement supprimées, alors même que le texte *« missions »* dispose que *« les personnels d'inspection sont des acteurs essentiels du pilotage pédagogique (qui) contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de la politique académique dans les différents territoires »*.

Il y est clairement spécifié que *« pour le 1er degré, des modalités particulières font l'objet d'échanges au sein du conseil des IEN réuni par l'IA DASEN »*. Ne pas réunir les conseils d'IEN est donc clairement en contradiction avec le texte national.

De même, en matière de carte scolaire, la circulaire précitée dispose expressément que *« Les IEN CCPD sont les interlocuteurs des collectivités locales pour tout ce qui a trait au fonctionnement des écoles, particulièrement pour la préparation et le suivi de la carte scolaire »*.

Nous ne saurions donc accepter d'être évincés des opérations de carte scolaire, qui ne relèvent pas d'une simple logique arithmétique, mais doivent tenir compte des réalités humaines et pédagogiques, que l'IEN de terrain est seul en capacité de faire valoir.

Il est arrivé aussi que des IEN apprennent dans les écoles, par le biais de la presse syndicale, que leur DASEN envisage des modifications importantes de leur cadre de travail, voire de *« retailler »* sans eux la carte de leurs circonscriptions, en négociant avec les représentants du personnel enseignant, sans qu'aucune concertation ni communication préalable avec les inspecteurs n'aient eu lieu.

Il est arrivé encore qu'un DASEN envisage d'évincer les IEN des commissions de choix des conseillers pédagogiques de circonscription, accréditant la thèse mainte fois rebattue que les inspecteurs seraient par nature des potentats locaux férus d'arbitraire, incapables d'exercer le regard d'expert indépendant que l'institution attend d'eux.

Pour notre part, nous ne saurions accepter que se trouve ainsi niée la notion même d'équipe et de projet de circonscription, ni que les inspecteurs soient progressivement privés de l'information et des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. *« L'inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré assure le pilotage global de sa circonscription »* : il nous revient de nous opposer collectivement aux tentatives d'imposer des modalités organisationnelles locales allant à l'encontre des principes énoncés dans la circulaire nationale précitée.

La motion corporative adoptée à l'unanimité lors du congrès de Noisiel du **SIEN-UNSA** constitue un point d'appui efficace pour défendre les inspecteurs et leurs équipes contre ces dérives. Il s'avère même qu'un ferme rappel au règlement peut parfois suffire pour ramener un DASEN dans le droit respect des textes nationaux qui s'imposent à tout fonctionnaire.

C’est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c’est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J’ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l’ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t’es content d’être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t’aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C’est sûr quand ça t’arrive, pour le coup,
c’est toi qui dois être perdu.

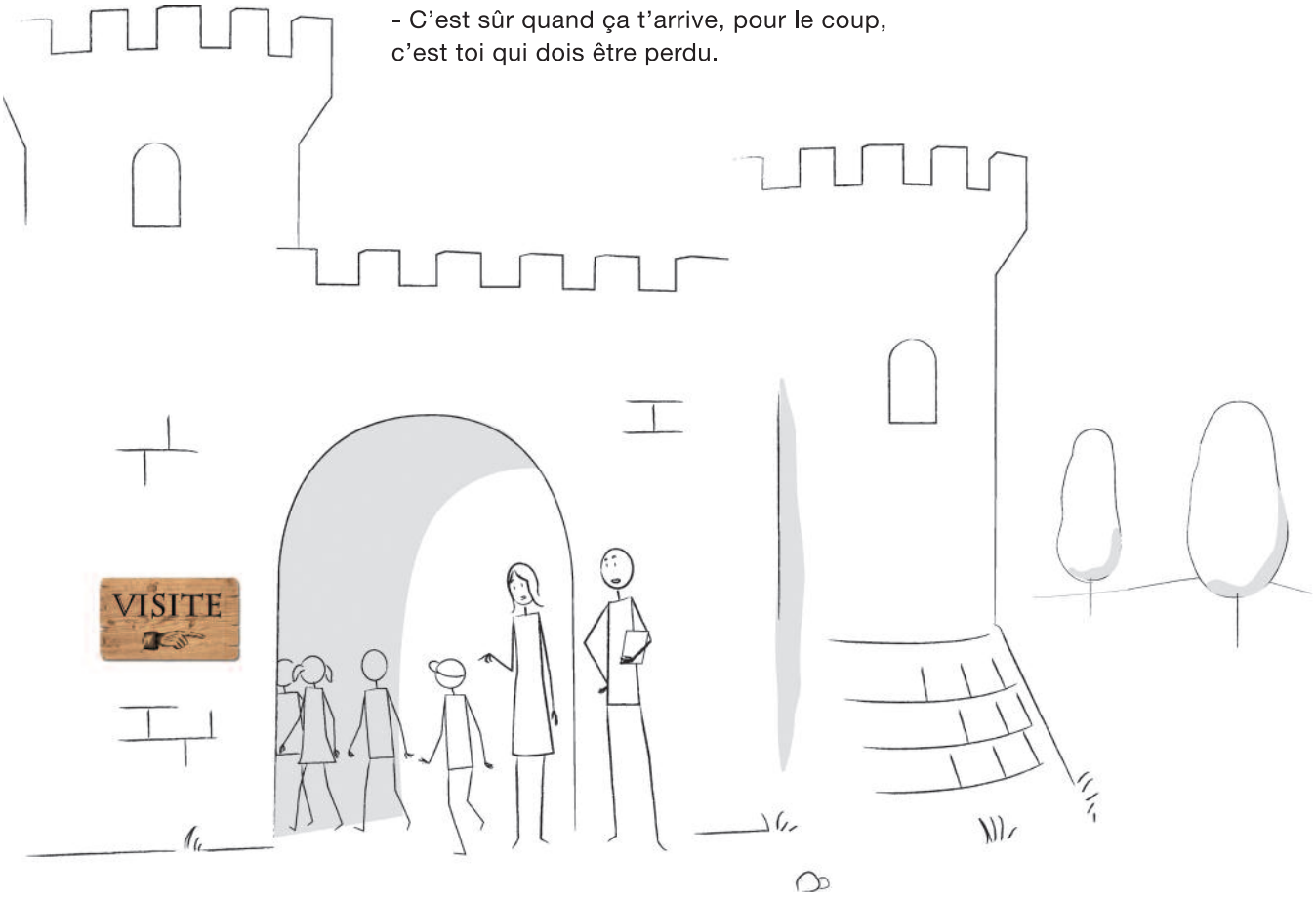

Offre Métiers de l’Éducation : **39 €** par an.
L’offre Métiers de l’Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d’agression, d’accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les Autonomes de Solidarité Laïques.
Pour plus d’informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

L’Offre Métiers de l’Éducation est conçue dans le cadre d’un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d’assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d’assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

syndicalisation

Ne laisser personne au bord du chemin ... syndical !

Des sous, des petits sous, ... toujours des p'tits sous !

Même en ces temps difficiles de rentrée, de quoi voudriez-vous qu'un trésorier vous parlât ; lui qui « *obsédé par le fric* » ne s'intéresse qu'à votre porte-monnaie, lui qui demeure, après votre percepteur, l'être qui vous est le plus cher !

Eh bien non, ce n'est pas pour tendre la main, mais pour solliciter votre sens de l'engagement citoyen que votre trésorier national a choisi de de s'adresser à vous, en ce début d'année scolaire. **Votre trésorier vous invite toutes et tous à adhérer ou à ré-adhérer massivement au SI.EN-UNSA, sans tarder**. Comme on vous l'a déjà dit, par ailleurs, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, et plus nous serons écoutés et respectés !

Alors, **aucune hésitation, adhérez aujourd'hui !** S'il le faut, vous paierez demain !

Désormais, il ne doit plus être question d'histoire de gros ou de petits sous entre nous. La seule vraie question d'actualité qui vaille, c'est celle de votre adhésion.

Vous libérerez votre esprit en complétant, dès maintenant, votre bulletin d'adhésion et nous pourrons, ainsi, avancer ensemble.
Vous pourrez choisir de vous acquitter du montant de votre cotisation en deux versements *(ou plus)* **en cas de besoin**.

L'état actuel de notre organisation administrative interne et la complexité de la réglementation bancaire en vigueur à l'échelon européenne ne nous permettent pas de pouvoir envisager raisonnablement la mise en place du paiement échelonné des cotisations syndicales par prélèvements SEPA *(Single Euro payment Area - Espace unique de paiement en euros)*, comme nous l'avions un moment envisagé. Alors, nous devons nous adapter à la rigueur des temps et faire preuve de la plus grande souplesse en matière d'encaissements.

Ce message est d'abord destiné à toutes celles et à tous ceux qui, pour des raisons financières, hésiteraient à s'engager mais aussi, à travers eux, à tous les militants en charge de responsabilités et animateurs de la vie syndicale à tous les échelons : **On ne doit abandonner personne au bord du chemin syndical**.

Syndiquez, faites adhérer ! N'hésitez pas à nous soumettre les cas particuliers. Ils sont, par essence, exceptionnels et pourront donc faire l'objet d'un suivi personnalisé. On s'efforcera, en toute discrétion, d'étudier et de mettre en place une solution adaptée à chacun d'eux.

L'adhésion, c'est l'acte fondateur, un pas décisif sur le chemin de l'engagement militant. Elle doit demeurer accessible à tous. Nos camarades actuels ou futurs doivent pouvoir, en cette circonstance, compter sur la solidarité de tous.

Il faut qu'en 2016-2017 nous soyons plus nombreux qu'en 2015-2016 et bien moins qu'en 2017-2018 !

Au seuil d'une année qui pourrait s'avérer décisive pour l'avenir de l'École, **bonne rentrée à tous**.

Christian **Barthès**
Trésorier national du **SI.EN** - **UNSA**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Adhésion 2016-2017

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

SITUATION PERSONNELLE

NOM : .....

Prénom : .....

né(e) le : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Portable : .....

Adresse électronique : .....

(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ **Cotisation entière** ☐ **Paiement fractionné**

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques**.*

Rappel des modalités de gestion :

- *le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;*
- *le trésorier national reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du **15 décembre** ;*
- *la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'**attestation fiscale 2015**.*

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....

N° du département : ..... (1D, IO et retraités)

Circonscription et/ou Spécialité : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Corps : .....

Type de poste : .....

Mission : .....

Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : .....

Actif, Retraité, CFA ou CPA : .....

Classe : ..... Échelon : ..... Date de promotion : .....

Année de recrutement IEN : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de recrutement IA-IPR : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....

Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

*S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant **vous acquitter de votre cotisation en deux fois** : dans ce cas, joindre deux chèques, **le premier sera encaissé immédiatement**, **le second le sera le 16 février 2017**. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la **réduction d'impôt pour 2016**.*

*Collègues isolés, **envoyez cette fiche** et **votre cotisation** au **SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS**.*

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 %

Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

PAS D'AUGMENTATION DES COTISATIONS en 2016-2017

IEN CLASSE NORMALE	
1er échelon (367)	97 €
2e échelon (398)	105 €
3e échelon (438)	116 €
4e échelon (491)	129 €
5e échelon (549)	145 €
6e échelon (618)	165 €
7e échelon (657)	175 €
8e échelon (710)	189 €
9e échelon (733)	196 €
10e échelon (782)	208 €

STAGIAIRES	97 €
CHARGÉS DE MISSION	97 €

CPA - CFA

75 % du montant de la cotisation normale

IEN HORS CLASSE et IA-IPR	
4e (3e) échelon (678)	181 €
5e (4e) échelon (733)	196 €
6e (5e) échelon (782)	208 €
7e (6e) échelon (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

RETRAITÉS	
(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....

adhère au SI.EN UNSA Éducation

date et signature :

Journal « L'Inspection » :

*Afin de réduire la consommation de papier et les coûts, le journal « **L'Inspection** » est proposé sous forme de fichier « pdf » téléchargeable directement sur le site : **www.sien-unsa-education.org**.*

Si vous souhaitez le recevoir par voie postale, veuillez cocher la case ci-dessous, après avoir vérifié le libellé de votre adresse afin d'éviter les retours de courrier non distribué.

(Cochez la case pour accord)

☐ *Je demande à recevoir le journal « **L'Inspection** » par voie postale à l'adresse indiquée supra.*

Retraités : *(Cochez la case pour accord)*

☐ *J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection*

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, rue Lalande • 75014 PARIS • Tél. : **01 43 22 68 19** • Fax : 01 43 22 88 92

sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

GREVISSE

POUR L'AMOUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'ouvrage de référence de tous les amoureux de la langue française

978-2-8073-0069-9 • 1750 pages • 89,00 €

- Toutes les **évolutions de la langue française** en un volume.
- 40 000 **citations**, 2 500 **auteurs classiques et contemporains**, à retrouver dans la nouvelle édition grâce à l'index.
- La grammaire de référence.

Toutes les réponses aux difficultés grammaticales rencontrées en classe

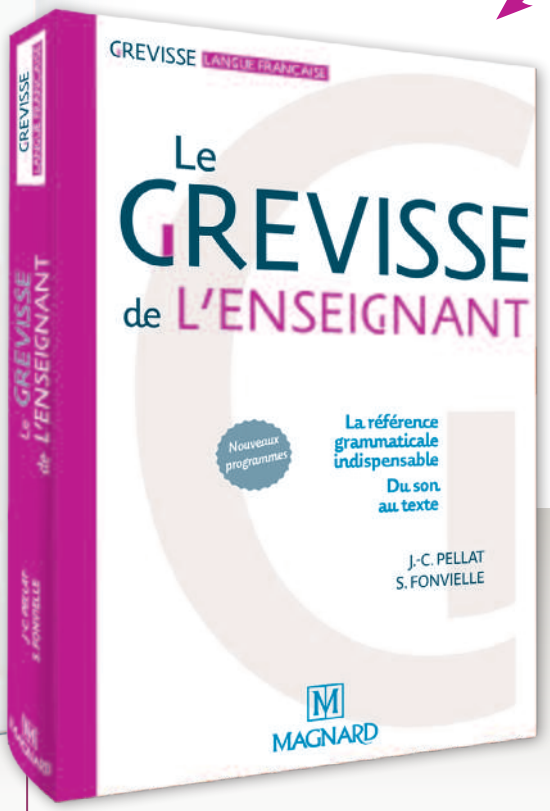

978-2-210-10632-1 • 464 pages • 18,00 €

- La grammaire illustrée par plus de **500 citations** issues de la **littérature patrimoniale** et **contemporaine**.
- Toutes les **notions expliquées** de manière claire et rigoureuse pour une utilisation quotidienne.
- La présence de nombreux tableaux, d'un index, d'un glossaire.

Disponibles en librairie et sur www.grevisse.fr